



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION



CAP METIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION

Diplôme du ministère de
l'Éducation nationale
de Niveau 3 inscrit au RNCP

LES OBJECTIFS :

Le titulaire du CAP Métiers du plâtre et de l'isolation exerce dans le domaine des bâtiments neufs ou en réhabilitation dans le cadre de la construction de logements, de bureaux, de commerces ou de bâtiments industriels.

Les métiers du plâtre et de l'isolation évoluent régulièrement en fonction des nouvelles réglementations. Notamment dans le cadre de la transition énergétique, elles exigent de construire des bâtiments toujours plus performants. Cela implique la mise sur le marché de produits nouveaux nécessitant une évolution permanente des compétences pour leur mise en œuvre.

En situation professionnelle, le titulaire de ce diplôme pourra :

- assurer la préparation de l'intervention (vérifier les matériels et outillages, préparer l'approvisionnement des matériaux)

- réaliser et contrôler un ouvrage courant (démonter des éléments de second œuvre, implanter un ouvrage, construire des ouvrages en plaques sur ossatures, construire des cloisons en panneaux, faire une isolation, faire des joints, replier le chantier, ...)
- réaliser des travaux spécifiques (monter et utiliser un échafaudage, construire des ouvrages en carreaux de plâtres ou de terre cuite, réaliser des enduits de plâtres, ...)
- assurer la communication autour de son intervention (communiquer avec l'équipe et le responsable, renseigner et transmettre les documents d'intervention)

LES DÉBOUCHÉS :

Plâtrier, plaquiste

SUITE DE PARCOURS :

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en bac pro aménagement et finition du bâtiment, en BP (métiers du plâtre et de l'isolation, peintre applicateur de revêtements), CS (ex-MC) plâtrier...

LES +++ DE LA FORMATION :

Accès possible à l'internat, la restauration
Aide au petit équipements.
Participation à des concours.

CMA FORMATION

Centre de Formation de Saint-André
0262 46 62 00

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est inscrite
auprès de la Préfecture sous le n° d'existence 98 97 022 98 97



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**





CAP Métiers du plâtre et de l'isolation

NIVEAU 3

PUBLIC

Contrat d'apprentissage : Jeunes âgés de 16 à 29 ans
Contrat de professionnalisation : à partir de 18 ans
Formation continue : Chef d'entreprise, Conjoint,
Salarié et Demandeur d'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉ-REQUIS

Pour le public jeune avoir suivi la classe de 3^{ème}

EQUILALENCES PASSERELLES

Pas d'équivalence

Passerelle : CAP du secteur du bâtiment en 1 an

Certification professionnelle reconnue en
correspondance totale : RNCP 35319 - Métiers du plâtre
et de l'isolation

MODALITES ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entrée possible tout au long de l'année pour une
entrée en formation principalement en août ou en
septembre. Intégration en formation dans les trois
mois du début du contrat d'apprentissage.

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Dossier de candidature complété

Copie de la pièce d'identité

Curriculum vitae et lettre de motivation

TARIFS

Contrat en alternance : prise en charge selon les coûts
définis par l'OPCO de l'entreprise formatrice.

Stagiaires de la formation professionnelle : prise en
charge possible en fonction du statut et des droits
acquis.

Coût de la formation : nous consulter pour devis

Construire des ouvrages en plaques sur ossature

Mettre en œuvre un complexe de doublage

Construire des ouvrages en carreaux de plâtre
ou de terre cuite

CONTENU PÉDAGOGIQUE

BLOCS DE COMPETENCES

- Etude et préparation d'une intervention
- Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
- Réalisation de travaux spécifiques
- Français et Histoire-Géographie - enseignement moral et civique
- Mathématiques - Sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive
- Langue vivante étrangère

DURÉE

2 ans en alternance

Durée adaptée en fonction des profils et des situations

MODALITES

Présentiel 1 semaine en centre 2 semaines en entreprise

MODALITE D'EVALUATION ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Evaluation en fin de formation : ponctuel écrit et oral

Les inscriptions aux examens sont conditionnées à la
validation du nombre d'heures de formation effectués en
centre.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note
moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves.

MOYENS ET MÉTHODES MOBILISEES

Accompagnement individualisé

Mise en situation de cas concrets avec des apports
théoriques et pratiques

Livret d'alternance ; Visite en entreprise

Moyens techniques : salles de formation, salle
informatique, plateaux techniques modernes et
équipés

Encadrement : formation encadrée par des
professeurs de matières techniques et générales, ainsi
que par un maître d'apprentissage ou tuteur en
entreprise

VOS CONTACTS AU SERVICE APPRENTISSAGE

Saint-Denis : 0262 21 04 35 - Saint-Pierre : 0262 96 12 40 - Saint-Paul : 0262 45 52 52 - Saint-André : 0262 46 62 00



Accueil et handicap

Pour toute demande relative à des besoins spécifiques notre référent handicap est à votre disposition.

